

MEDAILLE DU TRAVAIL : MODE D'EMPLOI avant le 1^{er} Mai 2020

Dans le cadre de l'accord QVT triennal signé par la CFDT en avril 2018, une seconde médaille du travail vient gratifier votre ancienneté. Vous êtes nombreux à solliciter nos équipes quant aux modalités d'obtention. Celles-ci sont strictement identiques à celles de la 1^{ère} médaille déjà en place mais attention, vous ne pourrez pas cumuler les 2 primes sur une même année civile.

Ce que vous devez savoir :

- ✓ concernant la 1^{ère} médaille (Argent) : vous devez cumuler 20 ans de travail (service militaire inclus) dont 12 ans ASF.
- ✓ concernant la 2^{ème} médaille (Vermeil) : vous devez cumuler 30 ans de travail (service militaire inclus) dont 20 ans chez Vinci-Autoroutes. Attention : bien spécifier « **VERMEIL** » sur le formulaire.
- ✓ Montant de chaque prime : **1408€ nets d'impôts en 2019** (ce montant progresse suivant les mesures NAO de l'année).
- ✓ Possibilité d'**épargner ces primes sur votre CET** donc avec abondement en fin de carrière. Dans ce cas, pensez à remplir le formulaire RH de demande d'épargne CET un mois avant le versement.
- ✓ Le décret du Ministère du Travail prévoit **2 promotions par an** : l'une au 1^{er} janvier (le dossier doit être impérativement déposé avant le 15 octobre de l'année N-1), l'autre le 14 juillet (dossier impérativement déposé **avant le 1^{er} mai**).
- ✓ Le salarié doit être **présent dans les effectifs ASF** lorsque la prime est versée (donc en janvier ou juillet). Comptabilisé dans les effectifs, un **salarié en CET reste donc bénéficiaire**.

Les pièces à fournir (renseignements détaillés sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10>) :

- ✓ Formulaire CERFA N°11796*01 renseigné (téléchargeable sur internet)
- ✓ Copie recto verso d'une pièce d'identité
- ✓ Certificat de travail de chaque employeur ou autres justificatifs (bulletins de salaire...)
- ✓ Attestation récente de votre employeur actuel (certificat de travail à demander à votre secrétariat ASF)
- ✓ Le cas échéant, attestation de service militaire (05 59 40 46 92 ou demande @ à capm-pau.courrier.fct@intra.def.gouv.fr)
- ✓ Pour les mutilés du travail, copie du relevé des rentes
- ✓ **Déposer votre dossier complet avant le 1^{er} Mai (pour la promotion du 14 juillet 2020)**

Afin de pallier aux aléas administratifs ou en cas de dossier incomplet, nous vous conseillons de monter votre dossier le plus tôt possible. N'hésitez pas à contacter votre représentant CFDT.

ATTRIBUTION CHÈQUE SYNDICAL

Vous avez été nombreux à apporter votre soutien à la CFDT ASF en attribuant votre chèque syndical à notre organisation, la plaçant ainsi 1^{ère} OS dans cette campagne d'attribution. 718 salariés ont attribué 5626€ à la CFDT (2^{ème} OS représentative sur ASF avec 25.34%). Ces 5626€ attribués à la CFDT pour 2020 le seront également pour 2021 et donneront ainsi les moyens à nos militants de venir à votre rencontre dans tous les établissements ASF. N'hésitez pas à les solliciter, **nous vous devons bien cela.**

Merci !

FICHAGE ILLÉGAL des SALARIÉS de la DRE CENTRE-AUVERGNE

Cette affaire qui a éclaté sur la DRE Brive provoque de nombreuses réactions d'inquiétude et de suspicion de la part des salariés ASF. La gestion brouillonne de la part de la direction ne fait qu'alimenter ces réactions.

Les interrogations légitimes portées par l'ensemble des OS au travers d'un communiqué de presse (1) ne reçoivent que mépris, menaces de poursuites et rappel à la loi de la part de la DRH (1). Il est pourtant du ressort d'un syndicat de relayer les inquiétudes des salariés.

De son côté, la CFDT a écrit à la DRH (2) pour lui demander, entre autres, de prendre des mesures pour faire cesser certaines pratiques qui posent problème. Dans sa réponse (2), la DRH refuse de reconnaître l'existence de ces pratiques et dans un déni caractérisé, se glorifie de sa gestion exemplaire (...traduction : circulez, il n'y a rien à voir !).

Choisir l'intimidation et la menace comme base du dialogue social n'augure rien de bon pour la suite.

Comme annoncé lors du dernier CSE-Central Extraordinaire, la CFDT a décidé de porter plainte. Celle-ci est en cours de finalisation avec nos services juridiques. Nous vous tiendrons informés.

(1) <https://www.cfdt-asf.com/fichage-des-salaries-de-la-dre-brive-communique-de-presse-intersyndical-courrier-reponse-de-la-drh/>

(2) <https://www.cfdt-asf.com/la-cfdt-fait-des-demandes-a-la-drh-notre-courrier/>

